



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE



BSV Cassis n° 7 du 15 juillet 2014



## Situation sanitaire après récolte

### Anthracnose

La majorité des parcelles observées sont totalement saines, surtout en Plaine, Vallée de Saône et sud Saône-et-Loire.

Des symptômes d'une assez faible intensité peuvent être présents par endroit, notamment dans les secteurs ayant bénéficié de pluies significatives en juin.

Il y a eu très peu de contaminations primaires au printemps et par conséquent, malgré les dernières pluies, il y aura peu de contaminations secondaires.

Cette situation est inhabituelle mais nous estimons que l'anthracnose devrait rester absente à faible pendant tout l'été.

### Rouille

Pas de symptôme observé dans les parcelles du réseau.

Cette maladie pourra toutefois se développer en août dans les vergers sensibles.

### Phomopsis

Le phomopsis est un champignon de blessures. Il faut une rupture des tissus protecteurs pour qu'il infecte la tige.

Le risque est particulièrement élevé suite aux blessures provoquées par la machine à récolter ou aux impacts de grêle.

La circulation de la sève est affectée, provoquant le dessèchement du rameau atteint.

### Oïdium

Dans les parcelles contaminées avant récolte, des symptômes d'oïdium frais sont apparus en particulier sur les jeunes feuilles émises depuis le retour des pluies. Dans ces situations, les symptômes vont très probablement s'amplifier.

Les vergers sains avant récolte le sont restés.

### Acariens jaunes

Les conditions climatiques extrêmement sèches de ces derniers mois étaient particulièrement propices au développement des tétraniques tisserands (*tetranychus urticae*), et les plantes souffrant d'un manque d'eau étaient plus vulnérables.





La majorité des parcelles observées après récolte sont concernées par une présence de ces acariens à des intensités restant, pour le moment, le plus souvent acceptables.

Les pluies, suivies de températures fraîches pendant plusieurs jours, ont permis de limiter leur progression.

Mais le risque d'extension redeviendra élevé si une nouvelle période sèche s'installe.

## **Cochenilles blanches du mûrier**

Les femelles de cochenilles blanches du mûrier (issues de l'essaimage de mai) sont maintenant protégées sous un bouclier (encroûtement).

Les fécondations par les mâles sont terminées (les pupariums, genre de tube blanc cireux, sont vides), mais les boucliers n'ont pas commencé à gonfler.

Malgré ces derniers jours aux températures en deçà des normales, les pontes puis l'essaimage des larves devraient être un peu plus précoces qu'une année moyenne.

La détection des pontes se fait en soulevant régulièrement des boucliers et permet de prévoir l'essaimage. Nous estimons qu'il devrait se produire lors de la 1ère quinzaine d'août.



**Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles**

Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

**Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.

**Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

**Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21-CA 71 - FREDON - SRAL - SOUFFLET VIGNE.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.